Paris, le 12 mars 2018

Lettre Circulaire

Aux présidents des établissements membres de la CPU et de la CDEFI

**A/ S : Appel à candidatures CHAIRE TOCQUEVILLE - FULBRIGHT**

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et la Commission franco-américaine d’échanges Universitaires et Culturels (programme Fulbright) ont le plaisir de vous inviter à poser votre candidature à l’accueil d’un universitaire américain de premier plan dans le cadre de la **Chaire Tocqueville – Fulbright**.

L’objectif de cette chaire est de renforcer les projets collaboratifs entre les Etats-Unis et la France, de contribuer à l’échange et à la diffusion des connaissances et des méthodes, et de permettre aussi à un large public de prendre régulièrement connaissance des derniers développements de la réflexion et de la recherche sur des sujets essentiels à nos sociétés. La Chaire est ouverte à tous les domaines. Toutes les institutions membres de la CPU ou de la CDEFI sont éligibles. La Chaire est attribuée pour un semestre.

Le lauréat retenu sera une personnalité américaine de tout premier plan, dont les travaux jouissent d’une réputation internationale. Il s’agira d’une chaire d’enseignement et de recherche pour un public de niveau Mastère et / ou Doctorat. La candidature est à développer avec le chercheur américain pressenti directement. Les modalités pratiques sont détaillées dans le document figurant en annexe du présent courrier.

Nous vous invitons à diffuser cette information le plus largement possible dans votre établissement et à faire parvenir votre « *host institution form* » directement au candidat américain de telle sorte qu’il puisse intégrer votre soutien dans son dossier **avant le 1 août 2018.**

Nous vous remercions par avance de votre concours dans la mise en place de ce projet appelé à renforcer les liens entre les communautés académiques française et américaine.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l’expression de notre très haute considération.

Arnaud Roujou de Boubée

Directeur

Annexe 1 : Descriptif de la Chaire Tocqueville / Fulbright

Annexe 2 : « *Host Institution Form* » à adresser par les établissements **au candidat américain avant le 1 août 2018**

Annexe 3 : liste des bénéficiaires des années précédentes

Annexe 1

CHAIRE

TOCQUEVILLE -FULBRIGHT

# Financement

La Chaire est financée d’une part par le MESRI, sous la forme de la mise à disposition de l’établissement d’accueil de mois de professeur invité (indice 1115, Professeur de 1ère classe 3ème échelon, Groupe C chevron 1), et d’autre part d’une bourse de maintenance complémentaire versée directement au lauréat par la Commission franco-américaine d’échanges universitaires et culturels sur les fonds du programme Fulbright. Le total des versements est au minimum de 6100 euros nets par mois.

# Durée

La chaire est attribuée pour un semestre. (min. 4 mois max. 6 mois)

# Domaines

Tous les domaines sont éligibles

# Calendrier

* mars - août 2018 : Appel à candidatures aux Etats-Unis
* 1er août 2018 : date limite de dépôt des candidatures côté américain. Le dossier doit comporter la « *host institution form* » remplie par l’institution d’accueil.
* Automne 2018 : présélection par IIE (*Institute of International Education)*.
* Janvier 2019 : Sélection par un comité de personnalités françaises et américaines.
* Février 2019 : Annonce des résultats.
* Début du séjour : septembre 2019 ou janvier 2020 selon le semestre choisi.

# Bénéfices

* Rémunération mensuelle brute (indice 1115) et Bourse Fulbright : minimum 6100 euros par mois.
* Bourse de voyage, assurance fournie par le Département d’Etat et la Commission franco-américaine.

**Responsabilités du bénéficiaire de la Chaire**

Le bénéficiaire de la Chaire s’engage :

* à conduire deux cours / séminaires hebdomadaires pendant la durée du semestre, soit un total de 60 heures par semestre, sur un minimum de 12 semaines ;
* à donner au moins trois conférences par semestre en dehors de l’établissement d’accueil, dont l’une au moins sera destinée à un public large dans un souci de vulgarisation des savoirs scientifiques ;
* à contribuer au suivi des étudiants de l’établissement où il se trouve ;
* à évaluer le travail des étudiants qui assisteront à son séminaire.

**Responsabilités de l’établissement d’accueil**

L’établissement d’accueil s’engage :

* à faciliter les démarches administratives liées à son séjour (visa, titre de séjour, banque, scolarisation des enfants et autres aspects pratiques,…) ;
* à réserver au lauréat un accueil digne d’une personnalité de tout premier plan ;
* à lui fournir un bureau, un ordinateur, un accès à internet ;
* à faciliter son hébergement en vérifiant notamment la disponibilité éventuelle de logements spécifiquement destinés aux chercheurs étrangers ;
* à faire connaître le plus largement possible la présence du lauréat dans l’établissement ;
* à faciliter son rayonnement au-delà de l’établissement d’accueil, en organisant des manifestations conjointes avec d’autres établissements.

**Responsabilités de la Commission franco-américaines d’échanges universitaires et culturels**

* La CFA est responsable de la publication de la Chaire aux Etats-Unis. Elle le fait en relation avec IIE (*Institute of International Education*) ;
* IIE (*Institute of International Education*) assure la réception, la présélection et la transmission des dossiers ;
* La CFA fait procéder aux expertises scientifiques et constitue un comité de sélection
* La CFA transmet le résultat de cette sélection au *J. William Fulbright Foreign Scholarship Board* pour approbation.
* La CFA assure le suivi du séjour du lauréat en concertation et en relation avec l’établissement d’accueil ;
* La CFA est responsable du versement de l’allocation qu’elle réserve sur son budget propre au lauréat.

**Responsabilités du MESRI**

* Le MESRI organise la diffusion de l’appel à propositions auprès de la communauté académique française ;
* Le MESRI organise la mise à disposition de l’emploi de Professeur auprès de l’établissement d’accueil (indice 1115, Professeur de 1ère classe, 3ème échelon, groupe C, chevron 1)
* Le MESRI est responsable de l’évaluation du dispositif.